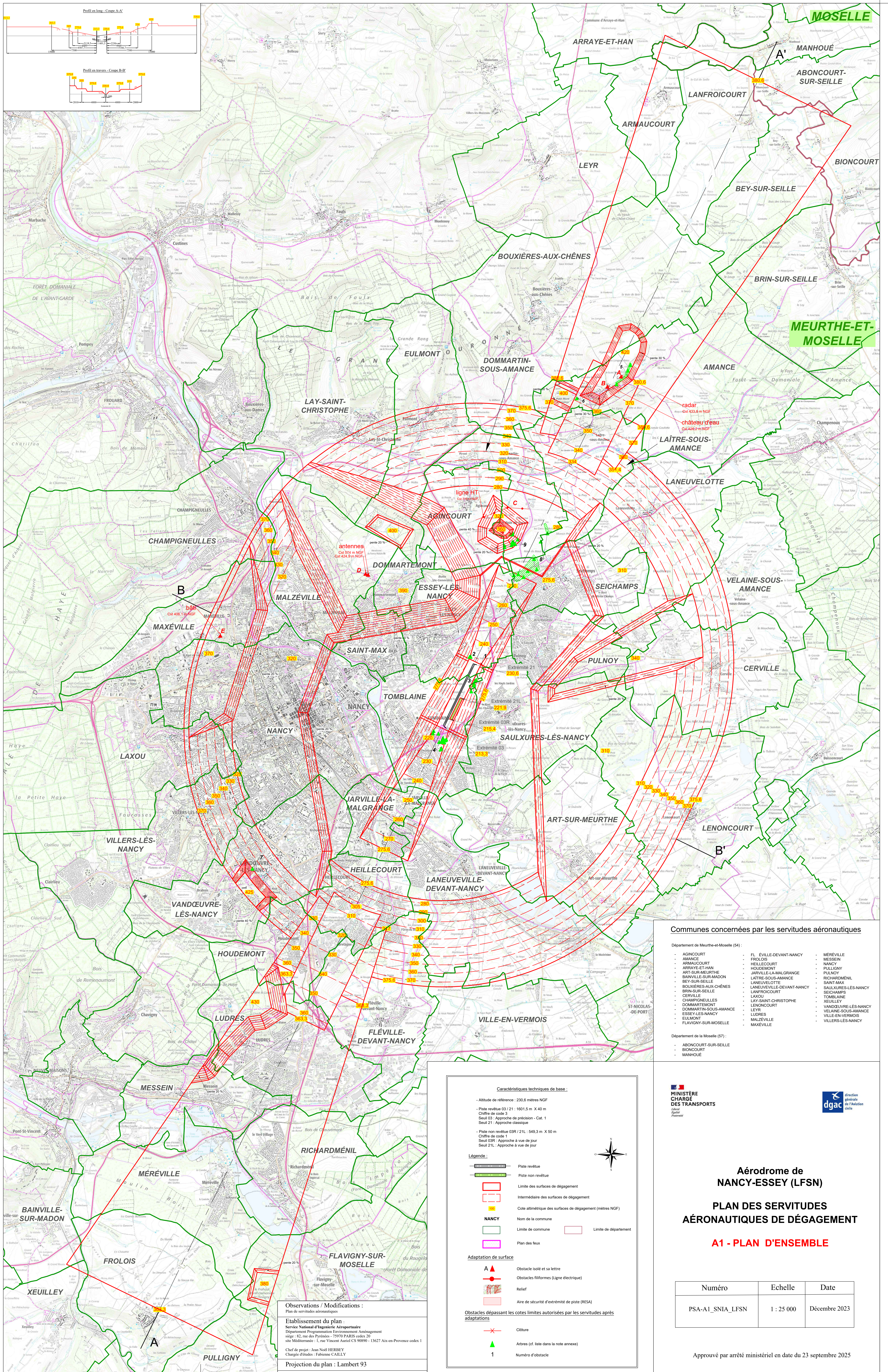
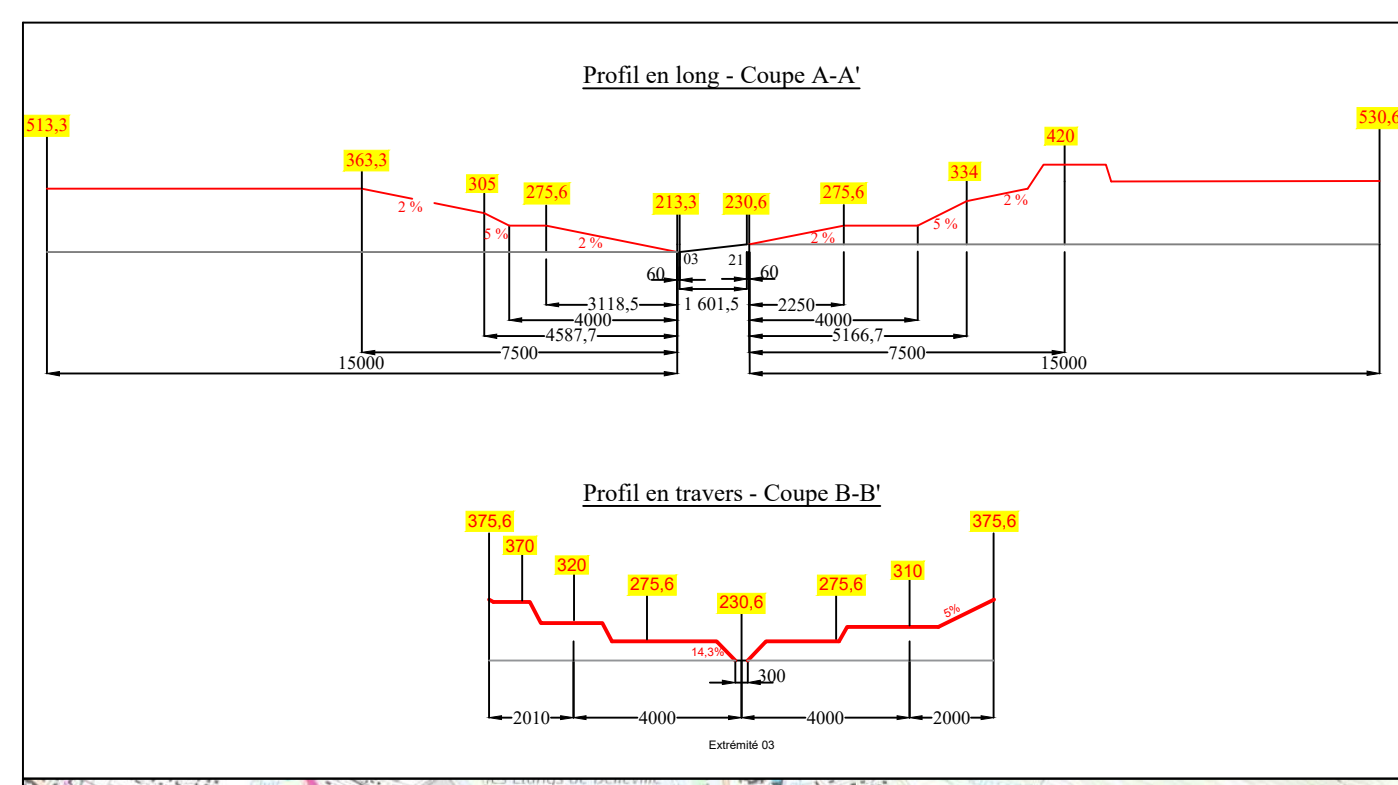




Communes concernées par les servitudes aéronautiques		
Département de Meurthe-et-Moselle (54) :		
- AGINCOURT - AMANCE - ARRAYE-ET-HAN - ART-SUR-MEURTHE - BAINVILLE-SUR-MADON - BEY-SUR-SEILLE - BOUXIERES-AUX-CHENES - BRIN-SUR-SEILLE - CERVILLE - CHAMPIGNEUILLES - DOMMARTIN-ET-VALENTIGNEY - ESSEY-LES-NANCY - EULMONT - FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	- FL. SIVILLE-DEVANT-NANCY - FROLOIS - HEILLECOURT - HOUEMONT - JARVILLE-LA-MALGRANGE - LAITRE-SOUS-AMANCE - LANEUVELOTTE - LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY - LANFROICOURT - LEYR - LAY-SANT-CRISTOPHE - LENONCOURT - LEZ - LUDRES - MALZEVILLE - MAXEVILLE	- MÉRÉVILLE - MESSEIN - NANCY - PULLIGNY - RICHARDMÉNIL - SAINT-MAX - SAULXURES-LES-NANCY - SEICHAMPS - TOURLAINE - VELEINE-SOUS-AMANCE - VILLERS-LES-NANCY
Département de la Moselle (57) :		
- ABONCOURT-SUR-SEILLE - BIONCOURT - MANHOUE		

Caractéristiques techniques de base :

- Altitude de référence : 230,6 mètres NGF
- Piste revêtue 03 / 21 : 1601,5 m X 40 m
- Chiffre de code 3
- Seuil 03 : Approche de précision - Cat. 1
- Seuil 21 : Approche classique
- Piste non revêtue 03R / 21L : 549,3 m X 50 m
- Chiffre de code 1
- Seuil 03R : Approche à vue de jour
- Seuil 21L : Approche à vue de jour

Légende :

Piste revêtue

Piste non revêtue

Limite des surfaces de dégagement

Intermédiaire des surfaces de dégagement

Cote altimétrique des surfaces de dégagement (mètres NGF)

NANCY

Limite de commune

Limite de département

Plan des feux

Adaptation de surface

Obstacle isolé et sa lettre

Obstacles filiformes (Ligne électrique)

Relief

Aire de sécurité d'extrémité de piste (RESA)

Obstacles dépassant les cotes limites autorisées par les servitudes après adaptations

Cloîture

Arbres (cf. liste dans la note annexée)

Numéro d'obstacle

MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS

direction
générale
de l'aviation
civile

Aérodrome de
NANCY-ESSEY (LFSN)

PLAN DES SERVITUDES
AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

A1 - PLAN D'ENSEMBLE

Numéro	Echelle	Date
PSA-A1_SNIA_LFSN	1 : 25 000	Décembre 2023

Approuvé par arrêté ministériel en date du 23 septembre 2025